

Elections à l'Ordre National des Infirmiers: Le boycott se poursuit dans les urnes !

Le 29 juin 2017, les professionnels inscrits à l'Ordre National des Infirmiers (ONI) étaient appelés à renouveler la moitié de leurs représentant-es départementaux.

Sur environ 640 000 infirmier-ères exerçant en France (environ 110 000 en exercice libéral et 530 000 en exercice salarié), seul-es 225 000 étaient consulté-es, les autres résistant à l'obligation d'inscription, n'étant pas sollicité-es.

Si l'on enlève les 100 000 infirmier-ères libéraux-ales et les infirmier-ères salarié-es contraint-es à s'inscrire (pompiers, obligation employeur ...), il reste très peu d'inscrit-es volontaires d'autant que sur les 225 000 inscrit-es, seul-es 22 400 ont participé au vote soit 10.4% de participation parmi les inscrit-es ou 3.5% des infirmier-ères !

Cet état de fait souligne une fois de plus l'illégitimité de l'Ordre National des Infirmiers, qui pourtant et suivant l'air du temps, continue à prétendre agir au nom de tous sans aucune base électorale concrète.

La Fédération SUD Santé Sociaux invite l'ensemble des législateurs-trices et élu-es concerné-es à se pencher sur les résultats du scrutin de juin pour en tirer les conséquences au décours de prochaines discussions. Pour nous, l'unique perspective est l'abrogation de l'Ordre National des Infirmiers, rejeté par une écrasante majorité de personnels pourtant aujourd'hui obligé-es de s'y affilier.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle plus largement toutes celles et ceux qui souhaitent, comme elle, combattre ce lobby, à rentrer en résistance partout en France. En commençant par exemple, par le refus de céder à l'intimidation par téléphone, courriel ou courrier. Toute sollicitation de ce type par mise en demeure pour cotisation impayée n'étant pas contraignante.

Paris, le 7 juillet 2017

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,

Jean VIGNES

Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Vignes', written over a white background.